

**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (arrivée à l'OJ n°2), Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°4), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°3), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°3), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (arrivée à l'OJ n°3) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-109**

**Objet** : Institution d'une zone de préemption sur le périmètre d'intérêt de « La Cour du Roi » au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de Châtel-Censoir

Conformément aux dispositions de l'article L.215-1 et suivants, et R.215-1 et suivants du code de l'urbanisme, Monsieur Didier IDES indique que lorsque le Département de l'Yonne envisage la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, il sollicite l'accord de la CCAVM en tant qu'Établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme. Dès lors, il explique que le périmètre faisant l'objet d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) concerne, tel que présenté sur le plan et la liste des parcelles en annexe du présent rapport, 61 parcelles cadastrales pour une superficie d'environ 24,5 hectares et que la commune de Châtel-Censoir souhaite la

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_109-DE

création de cette zone de préemption afin de gérer et préserver le site. Monsieur Didier IDES rappelle également que, conformément à l'article L.113-9 du code de l'urbanisme, la ZPENS est bien compatible avec le SCoT du Grand Avallonnais. En effet, au titre de ce dernier, il ajoute que le projet de zone de préemption se situe au niveau d'une « zone de biodiversité à préserver » identifiée et la prescription n° 49 du SCoT précise que les objectifs sont de préserver ces espaces afin de garantir leur intégrité écologique et la pérennité de leur fonctionnalité. Monsieur Didier IDES indique donc que Le SCoT préconise d'y mettre en place un zonage et une réglementation adaptées dans les documents d'urbanisme.

Conformément à l'article L.215-8 du code de l'urbanisme, il indique que le Département de l'Yonne souhaite déléguer son droit de préemption sur cette zone à la commune de Châtel-Censoir, étant précisé que la commune s'engage à assurer la gestion des parcelles acquises pour en préserver les intérêts écologiques et d'ouvrir le site au public si la sensibilité des milieux le permet et que le Département de l'Yonne est chargé d'assurer le suivi de cet engagement. Monsieur Didier IDES propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Accepter la création de la zone de préemption d'espaces naturels sensibles du site de « La Cour du Roi » sur le territoire de la commune de Châtel-Censoir, par le Département de l'Yonne, telle que délimitée sur le plan annexé à la présente explication,

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

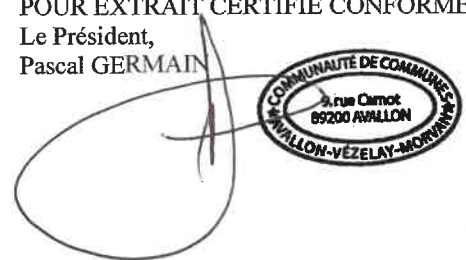
- **ACCEPTE** la création de la zone de préemption d'espaces naturels sensibles du site de « La Cour du Roi » sur le territoire de la commune de Châtel-Censoir, par le Département de l'Yonne, telle que délimitée sur le plan annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

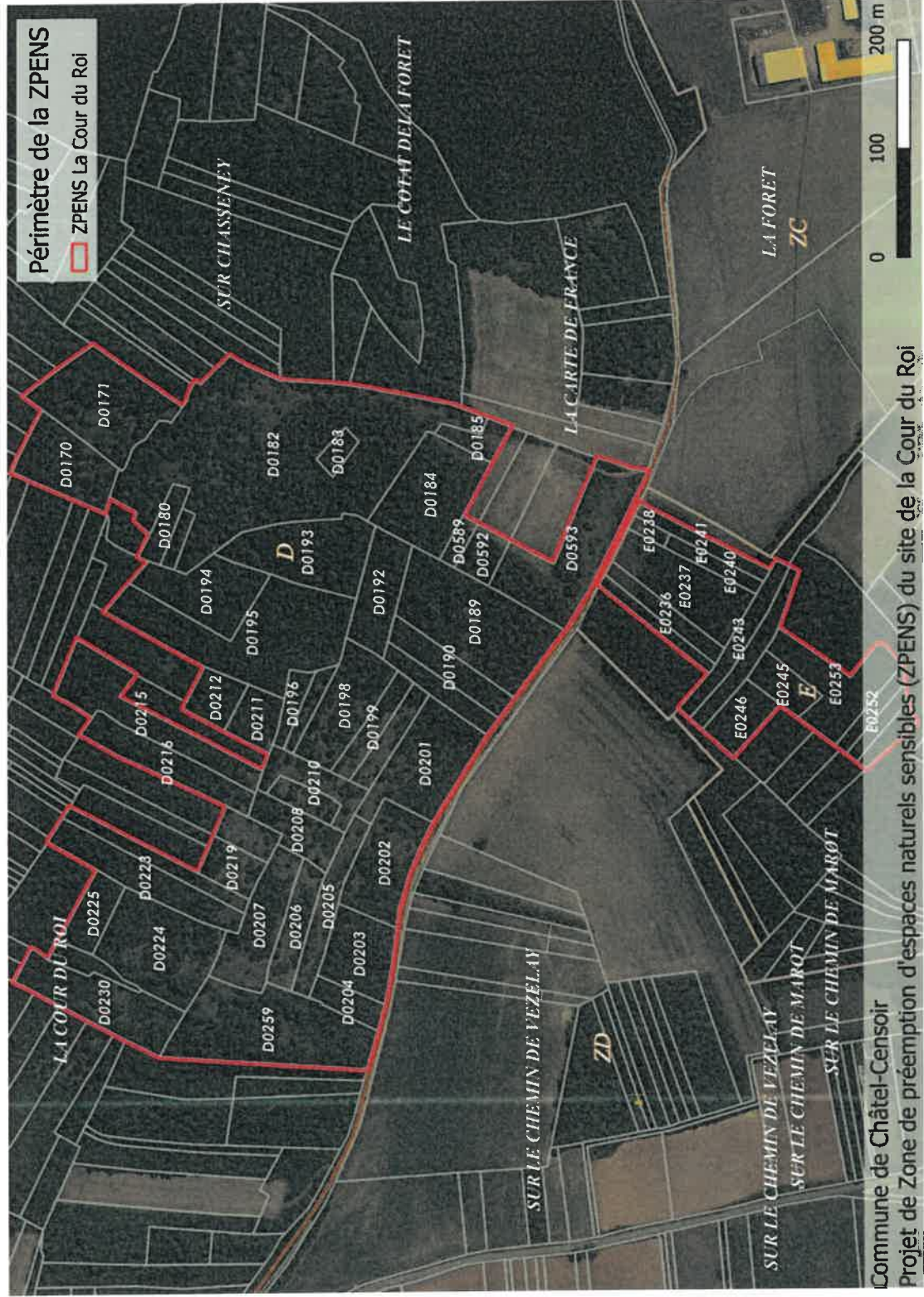
Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Plan du périmètre de la Zone de préemption d'espaces naturels sensibles de la « Cour du Roi » à Châtel-Censoir*



*Liste de l'ensemble des parcelles concernées par le périmètre de la Zone de préemption d'espaces naturels sensibles de la « Cour du Roi » à Châtel-Censoir*

Section	N°	Lieu-dit
D	170	LES GRANS ROMPIS
D	171	LES GRANS ROMPIS
D	180	LA COUR DU ROI
D	181	LA COUR DU ROI
D	182	LA COUR DU ROI
D	183	LA COUR DU ROI
D	184	LA COUR DU ROI
D	185	LA COUR DU ROI
D	189	LA COUR DU ROI
D	190	LA COUR DU ROI
D	191	LA COUR DU ROI
D	192	LA COUR DU ROI
D	193	LA COUR DU ROI
D	194	LA COUR DU ROI
D	195	LA COUR DU ROI
D	196	LA COUR DU ROI
D	197	LA COUR DU ROI
D	198	LA COUR DU ROI
D	199	LA COUR DU ROI
D	200	LA COUR DU ROI
D	201	LA COUR DU ROI
D	202	LA COUR DU ROI
D	203	LA COUR DU ROI
D	204	LA COUR DU ROI
D	205	LA COUR DU ROI
D	206	LA COUR DU ROI
D	207	LA COUR DU ROI
D	208	LA COUR DU ROI
D	209	LA COUR DU ROI
D	210	LA COUR DU ROI
D	211	LA COUR DU ROI
D	212	LA COUR DU ROI
D	215	LA COUR DU ROI
D	216	LA COUR DU ROI
D	218	LA COUR DU ROI
D	219	LA COUR DU ROI
D	222	LA COUR DU ROI
D	223	LA COUR DU ROI

Section	N°	Lieu-dit
D	224	LA COUR DU ROI
D	225	LA COUR DU ROI
D	226	LA COUR DU ROI
D	230	LA COUR DU ROI
D	259	LE COTAT DU VAUX DE VEZELAY
D	589	LA COUR DU ROI
D	592	LA COUR DU ROI
D	593	LA COUR DU ROI
E	235	LES GRANDS CHASSENAYS
E	236	LES GRANDS CHASSENAYS
E	237	LES GRANDS CHASSENAYS
E	238	LES GRANDS CHASSENAYS
E	239	LES GRANDS CHASSENAYS
E	240	LES GRANDS CHASSENAYS
E	241	LES GRANDS CHASSENAYS
E	243	LES GRANDS CHASSENAYS
E	244	LES GRANDS CHASSENAYS
E	245	LES GRANDS CHASSENAYS
E	246	LES GRANDS CHASSENAYS
E	250	LES GRANDS CHASSENAYS
E	251	LES GRANDS CHASSENAYS
E	252	LES GRANDS CHASSENAYS
E	253	LES GRANDS CHASSENAYS

*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-110**

**Objet** : Zone d'aménagement différé et droit de préemption sur le secteur du Bief du moulin sur la commune de Châtel-Censoir

Conformément aux dispositions de l'article L.212-1, L.212-2 et R.212-2 du code de l'urbanisme, Monsieur Didier IDES indique qu'une zone d'aménagement différé constitue un outil de préemption au profit d'une collectivité locale ou d'un Établissement public de coopération intercommunale, afin de réaliser des opérations d'aménagement d'intérêt général répondant aux objectifs cités aux articles L.210-1 et L.300-1 du code de l'urbanisme. Dès lors, il explique que le périmètre faisant l'objet d'une zone d'aménagement différé (ZAD) concerne 4 parcelles cadastrales pour une superficie d'environ de 6 839 m<sup>2</sup>, tel que présenté sur le plan en annexe de la présente explication, où la commune de Châtel-Censoir souhaite :

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_110-DE

- Mettre en œuvre un projet urbain,
  - Favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
  - Réaliser des équipements collectifs,
  - Sauvegarder, restaurer ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- en vue de répondre aux enjeux du réchauffement climatique, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de favoriser le développement des loisirs et du tourisme dans un cadre naturel et paysager de qualité via l'aménagement paysager du Bief du moulin en centre-bourg de commune (cf. : *exposé des motifs annexé au procès-verbal*).

Monsieur Didier IDES rappelle également que la ZAD est bien compatible avec le SCoT du Grand Avallonnais. En effet, au titre de ce dernier, il ajoute que le projet de ZAD s'inscrit dans les orientations « Qualifier les espaces publics et améliorer les déplacements doux » et « Développer l'économie touristique et aménager les secteurs clé pour ce développement ».

Monsieur Didier IDES propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Créer une zone d'aménagement différé au bief du moulin de la commune de Châtel-Censoir, Et, le cas échéant,
- Déléguer l'exercice de son droit de préemption à la commune de Châtel-Censoir sur la zone telle qu'elle est définie,
- Autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**



- **CRÉE** une zone d'aménagement différé au bief du moulin de la commune de Châtel-Censoir,
- **DÉLÈGUE** l'exercice de son droit de préemption à la commune de Châtel-Censoir sur la zone telle qu'elle est définie,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





## **EXPOSE DES MOTIFS pour la création d'une ZAD en zone N dans le centre bourg de Châtel-Censoir**

**Note rédigée par la commune de Châtel-Censoir à l'appui de la délibération D 2023-176 du 23/11/2023**

La Commune est engagée depuis plusieurs années dans une stratégie d'aménagement paysager visant à préserver et valoriser les espaces naturels sur le territoire de la Commune. Cette stratégie répond à trois objectifs :

1. Répondre aux enjeux du réchauffement climatique (végétalisation, renaturation, îlots de fraîcheur, etc.).
2. Améliorer le cadre de vie des habitants en aménageant les espaces naturels et paysagers et leur accessibilité.
3. Favoriser le développement des loisirs et du tourisme, en offrant aux visiteurs un cadre naturel et paysager de qualité (dimension écotourisme).

Cette stratégie est déployée tous azimuts, en activant plusieurs leviers :

- Politique de labellisation (démarche en cours de création d'un ENS local avec le CD89, obtention du label Territoire engagé pour la nature par l'OFB).
- Elaboration d'une stratégie globale d'aménagement paysager (prestation en cours avec une paysagiste conseil, avec une dimension participative).
- Dépôt d'un dossier de renaturation des équipements publics au titre du Fonds vert (accordé, pour une opération programmée à l'automne 2024/hiver 2025).
- Intégration systématique d'une dimension écotourisme pour les opérations de requalification des équipements touristiques.
- Aménagements pour faciliter les mobilités douces, en particulier dans les zones de type espaces verts (sentes et sentiers, rambardes, bancs et espaces de repos).

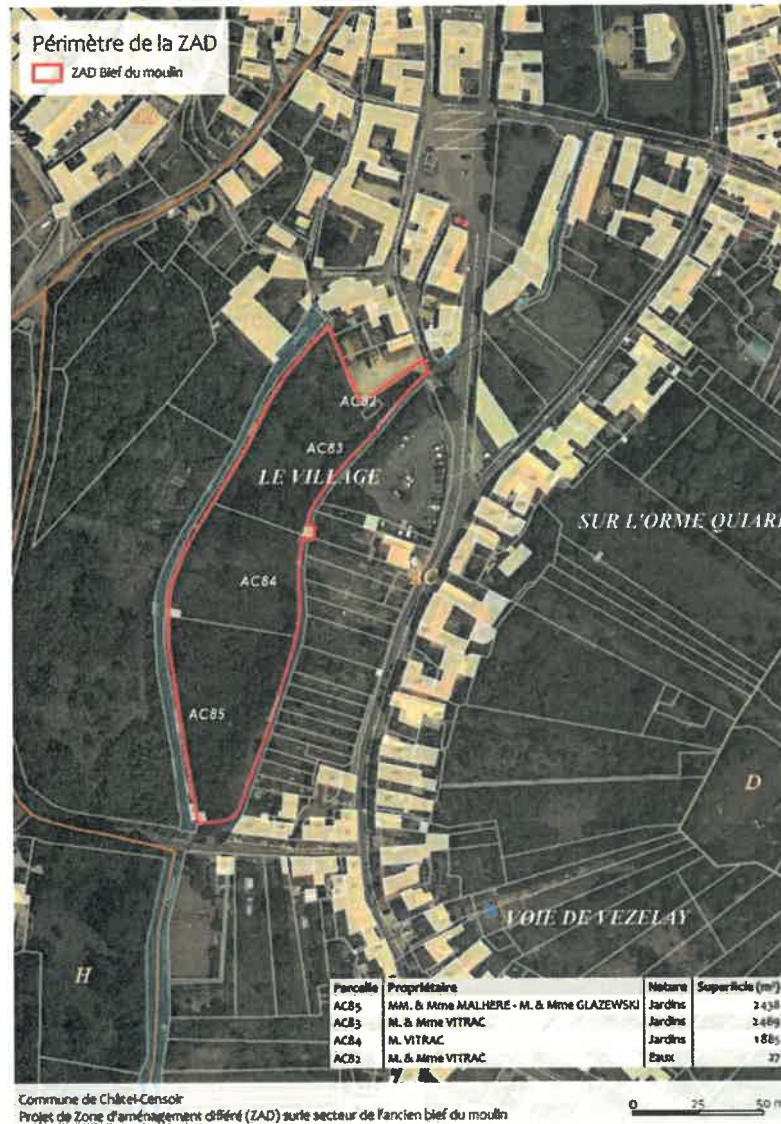
Une condition indispensable à l'activation de ces leviers est la maîtrise du foncier (condition préalable aux aménagements). Or, un secteur d'intérêt de premier plan pour cette stratégie est situé en centre bourg, de part et d'autre du ru de Chamoux qui traverse le village : il s'agit du secteur formé par les parcelles AC 82, 83, 84 et 85, aujourd'hui classées en zone N. Ce secteur, d'intérêt écologique majeur (il présente des éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique) a vocation à accueillir un cheminement ombragé le long du ru et de créer un jardin public apportant un îlot de fraîcheur et proposant des aménités à la population.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_110-DE



La Commune maîtrise déjà un certain nombre de parcelles bordant ce ru tout au long de ce linéaire, ce qui lui permet de concevoir et réaliser les opérations listées ci-dessus. La maîtrise du périmètre concerné par ce projet de ZAD permettrait de finaliser ces différents projets d'aménagement et de renforcer leur cohérence tout au long de ce linéaire.

La « ZAD de centre bourg » permettra d'assurer les conditions de la maîtrise du foncier pour la réalisation du projet d'aménagement paysager en milieu urbain.

La création d'une ZAD sur le périmètre de cette emprise s'inscrirait ainsi dans quatre des motifs sur lesquels la collectivité est légalement fondée à agir aux termes du code de l'urbanisme (art. L-212-1 à L.212-5) :

- (1) mettre en œuvre un projet urbain (en l'occurrence un projet d'aménagement paysager en milieu urbain),
- (2) favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- (3) réaliser des équipements collectifs (éléments de mobilier urbain et aménités offertes à la population dans le jardin public qui sera créé),
- (4) sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti (en l'occurrence ici le patrimoine paysager).



*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-111**

**Objet** : Création et aménagement d'un Pôle technique intercommunal – avenant n°1 du lot n°3 « charpente et couverture »

Après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Olivier RAUSCENT propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Accepter l'avenant n°1 du lot n°3 « charpente et couverture » de l'entreprise Les Charpentiers du Morvan pour une plus-value de 2 725,82 euros HT (*réf. : + 4 310,58 euros HT et – 1 584,76 euros HT*),  
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Les Charpentiers du Morvan tel qu'il est présenté.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_111-DE

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (1 abstention),**


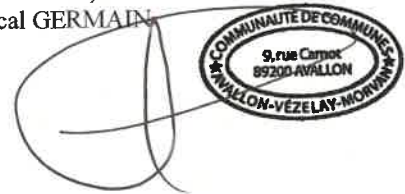
- **ACCEPTE** l'avenant n°1 du lot n°3 « charpente et couverture » de l'entreprise Les Charpentiers du Morvan pour une plus-value de 2 725,82 euros HT (*réf. : + 4 310,58 euros HT et - 1 584,76 euros HT*),
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Les Charpentiers du Morvan tel qu'il est présenté (*cf. document ci-annexé*).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_111-DE

ATELIER  
CORREIA  
ARCHITECTES  
& ASSOCIÉS

## Aménagement du Pôle Technique et Environnemental

9 Rue de la Grande Corvée

89200 AVALLON



### MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan  
9, Rue Carnot  
89200 AVALLON  
Tél : 03.86.34.38.06  
Mél : direction.st@cc-avm.fr

### Lot n°3

## CHARPENTE, OSSATURE BOIS, COUVERTURE

### Avenant N°1

#### ARCHITECTE :

SCOP ARL Atelier Correia Architectes  
7, Place de la République  
21210 SAULIEU  
Tél : 03.80.64.38.53  
Mél : agence@ateliercorreia.com

#### BE STRUCTURE :

3iA (Auxerre)  
Centre d'affaires Les Boutisses  
Avenue des Plaines de l'Yonne  
89000 AUXERRE  
Tél : 03 86 42 90 02 - M. Gilles VERHOEST  
Mél : auxerre@3ia.fr

#### BE FLUIDES :

3 iA  
2 allée Alfred Nobel  
21000 Dijon  
Tél : 03 80 27 13 11 - M. Gilles VERHOEST  
Mél : dijon@3ia.fr

#### BUREAU D'ETUDES :

3iA (Auxerre) - ELECTRICITE  
Centre d'affaires Les Boutisses  
Avenue des Plaines de l'Yonne  
89000 AUXERRE  
Tél : 03.86.42.90.02  
Mél : auxerre@3ia.fr.

#### BUREAU CONTROLE :

SOCOTEC / M. Bonnetaud Yoan  
13, Rue Théodore de Bèze  
89000 AUXERRE  
Tél : 03.86.72.03.35  
Mél : yoan.bonnetaud@socotec.com

#### COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :

DREKRA / M. Laurent LEBAS  
ZAE Cap Nord / 13, Rue du Docteur Quignard  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.60.84.66  
Mél : laurent.lebas@dekra.com

#### ENTREPRISE TITULAIRE :

Les CHARPENTIERIS DU MORVAN  
Z.A Bonjuan  
89200 MAGNY  
Tél : 03.86.33.07.27 Fax : 03.86.33.19.51  
Mél : charpentiersdumorvan@wanadoo.fr;  
contact@charpentiersdumorvan.com

Dossier	978
Date du marché	14/10/2024
Phase	CHANTIER
Indice	

Envoyé en préfecture le 23/10/2024  
Reçu en préfecture le 23/10/2024  
Publié le 28/10/2024 - Edition L...  
ID: 089-200039758-20241023-DCC2024\_111-DE

Code	Désignation	U	Qte	P.C.H	P.F.H
1	<b>Travaux en plus values suivant devis n°202448838 du 27/08/2024 relatif aux gouttières et descentes EP auvent solaire (voir descriptif complet sur le devis joint)</b>				
1.1	Descentes EP				
		Ens	1	1 775,17	1 775,17
1.2	Gouttières pour auvent solaire				
		Ens	1	2 505,41	2 505,41
1.3	Collecte Bourgogne recyclage				
		Ens	1	30,00	30,00
2	<b>Travaux en plus et moins values suivant devis n°202448864 du 08/10/2024 relatif au bardage en pignon de l'auvent solaire (voir descriptif complet sur le devis joint)</b>				
2.1	<b>PLUS VALUES</b>				
2.1.1	Bardage bois				
		Ens	1	2 615,24	2 615,24
2.2	<b>MOINS VALUES</b>				
2.2.1	Doublage Farmacell prévu sur marché initial				
		m²	-140,00	30,00	-4 200,00

### RECAPITULATIF Avenant N°1

#### Total Avenant N°1

Total H.T. :	2 725,82 €
Total T.V.A. (20%) :	545,16 €
Total T.T.C. :	3 270,98 €

#### Montant du marché initial :

Total H.T. :	95 300,00 €
Total T.V.A. (20%) :	19 060,00 €
Total T.T.C. :	114 360,00 €

#### Total des travaux précédemment commandés :

Total H.T. :	95 300,00 €
Total T.V.A. (20%) :	19 060,00 €
Total T.T.C. :	114 360,00 €

#### Total des travaux commandés au 14-10-24 :

Total H.T. :	98 025,82 €
Total T.V.A. (20%) :	19 605,16 €
Total T.T.C. :	117 630,98 €

Les travaux supplémentaires prévus, ne changent pas le délai.

CHARPENTE, OSSATURE BOIS, COUVERTURE  
Envoyé en préfecture le 23/10/2024  
Reçu en préfecture le 23/10/2024  
Publié le 28/10/2024  
ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_111-DE

**ORDRE DE SERVICE pour un avenant  
Au marché de travaux du 2 Septembre 2024**

**Lot n°3 CHARPENTE, OSSATURE BOIS, COUVERTURE**

**ORDRE DE SERVICE pour Avenant N°1**

**Parties**

Il est passé un avenant à un marché de travaux immobiliers, entre:

d'une part,  
Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan  
9, Rue Carnot  
89200 AVALLON  
désigné dans les documents du marché sous la dénomination: le Maitre D'Ouvrage.

d'autre part,  
Les CHARPENTIER DU MORVAN  
Z.A Bonjuan  
89200 MAGNY

désigné dans les documents du marché sous la dénomination "l'entreprise".

**Contexte contractuel**

L'ensemble de cet avenant est à considérer comme une extension au marché de travaux, signé le 02/09/2024. L'entreprise déclare connaître l'ensemble des données du marché de travaux en vigueur ainsi que les lieux du chantier et s'engage à respecter l'ensemble des éléments et clauses notamment en ce qui concerne les délais, pénalités et participation aux dépenses communes.

Lu et approuvé  
Communauté De Communes  
Avallon-Vézelay-Morvan

Lu et approuvé  
L'entreprise Les CHARPENTIER DU  
Lu et approuvé MORVAN  
les Charpentiers du morvan  
za la chaume Bonjuan  
89200 MAGNY  
Siret 451280515 00011  
APE 4391A

*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-112**

**Objet** : Création et aménagement d'un Pôle technique intercommunal - avenant n°1 du lot n°5 « métallerie »

Après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Olivier RAUSCENT propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Accepter l'avenant n°1 du lot n°5 « métallerie » de l'entreprise SARL Maréchal pour une plus-value de 728,00 euros HT,
- Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SARL Maréchal tel qu'il est présenté.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_112-DE



**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ACCEPTE l'avenant n°1 du lot n°5 « métallerie » de l'entreprise SARL Maréchal pour une plus-value de 728,00 euros HT,**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SARL Maréchal tel qu'il sera présenté (cf. document ci-annexé).**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO .

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_112-DE

ATELIER  
CORREIA  
ARCHITECTES  
& ASSOCIÉS

## Aménagement du Pôle Technique et Environnemental

9 Rue de la Grande Corvée

89200 AVALLON



**MAITRE D'OUVRAGE**

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan  
9, Rue Carnot  
89200 AVALLON  
Tél : 03.86.34.38.06  
Mél : direction.st@cc-avm.fr

**Lot n°5**

**METALLERIE**

**Avenant N°1**

**ARCHITECTE :**

SCOP ARL Atelier Correia Architectes  
7, Place de la République  
21210 SAULIEU  
Tél : 03.80.64.38.53  
Mél : agence@ateliercorreia.com

**BE STRUCTURE :**

3iA (Auxerre)  
Centre d'affaires Les Boutisses  
Avenue des Plaines de l'Yonne  
89000 AUXERRE  
Tél : 03 86 42 90 02 - M. Gilles VERHOEST  
Mél : auxerre@3ia.fr

**BE FLUIDES :**

3 iA  
2 allée Alfred Nobel  
21000 Dijon  
Tél : 03 80 27 13 11 - M. Gilles VERHOEST  
Mél : dijon@3ia.fr

**BUREAU D'ETUDES :**

3iA (Auxerre) - ELECTRICITE  
Centre d'affaires Les Boutisses  
Avenue des Plaines de l'Yonne  
89000 AUXERRE  
Tél : 03.86.42.90.02  
Mél : auxerre@3ia.fr.

**BUREAU CONTROLE :**

SOCOTEC / M. Bonnetaud Yoan  
13, Rue Théodore de Bèze  
89000 AUXERRE  
Tél : 03.86.72.03.35  
Mél : yoan.bonnetaud@socotec.com

**COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :**

DREKRA / M. Laurent LEBAS  
ZAE Cap Nord / 13, Rue du Docteur Quignard  
21000 DIJON  
Tél : 03.80.60.84.66  
Mél : laurent.lebas@dekra.com

**ENTREPRISE TITULAIRE :**

SARL Marechal serrurerie  
ZA de la Gare  
89200 Vassy-etaules  
Tél : 03.86.31.04.35 Fax : 03.86.33.11.39  
Mél : serrurerie-marechal@orange.fr

Dossier	978
Date du marché	27/09/2024
Phase	MARCHES
Indice	

Code	Désignation	U	Qté	P.U.	P.T.
1	<b>Travaux en plus values suivant devis n°DV13871 du 06/08/2024 relatif à la rehausse de traverses</b>				
1.1	<u>Rehausse de 3 traverses en U à froid</u>				
2	Main d'oeuvre				
		H	16,000	43,00	688,00
3	1 fer divers				
		Ens	1	40,00	40,00

### RECAPITULATIF Avenant N°1

#### Total Avenant N°1

Total H.T. :	728,00 €
Total T.V.A. (20%) :	145,60 €
Total T.T.C. :	873,60 €

#### Montant du marché initial :

Total H.T. :	26 736,00 €
Total T.V.A. (20%) :	5 347,20 €
Total T.T.C. :	32 083,20 €

#### Total des travaux précédemment commandés :

Total H.T. :	26 736,00 €
Total T.V.A. (20%) :	5 347,20 €
Total T.T.C. :	32 083,20 €

#### Total des travaux commandés au 27-09-24 :

Total H.T. :	27 464,00 €
Total T.V.A. (20%) :	5 492,80 €
Total T.T.C. :	32 956,80 €

Les travaux supplémentaires prévus, ne changent pas le délai.

**ORDRE DE SERVICE pour un avenant  
Au marché de travaux du 2 Avril 2024**

**Lot n°5 METALLERIE**

**ORDRE DE SERVICE pour Avenant N°1**

**Parties**

Il est passé un avenant à un marché de travaux immobiliers, entre:

d'une part,

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

9, Rue Carnot

89200 AVALLON

désigné dans les documents du marché sous la dénomination: le Maitre D'Ouvrage.

d'autre part,

SARL Marechal serrurerie

ZA de la Gare

89200 Vassy-etaules

désigné dans les documents du marché sous la dénomination "l'entreprise".

**Contexte contractuel**

L'ensemble de cet avenant est à considérer comme une extension au marché de travaux, signé le 02/04/2024. L'entreprise déclare connaître l'ensemble des données du marché de travaux en vigueur ainsi que les lieux du chantier et s'engage à respecter l'ensemble des éléments et clauses notamment en ce qui concerne les délais, pénalités et participation aux dépenses communes.

Lu et approuvé  
Communauté De Communes  
Avallon-Vézelay-Morvan

Lu et approuvé  
L'entreprise SARL Marechal serrurerie

**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (arrivée à l'OJ n°2), Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°4), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°3), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°3), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (arrivée à l'OJ n°3) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-113**

**Objet** : Modification de la régie de recettes du budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés »

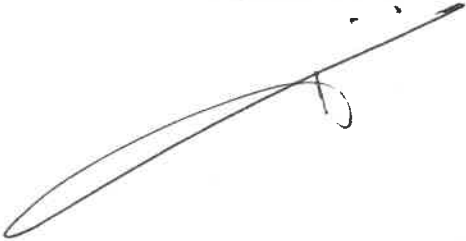
Monsieur Bernard RAGAGE rappelle que la régie de recettes concerne actuellement la vente de cartes d'accès en déchetteries pour les professionnels du périmètre autorisé ainsi que pour les particuliers et les professionnels hors périmètre communautaire et, également, la vente de composteurs individuels et de rouleaux de sacs d'ordures ménagères. Il propose au Conseil communautaire de délibérer pour accepter la modification de la régie de recettes du budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés » en intégrant le règlement de factures occasionnelles de la redevance incitative inférieures ou égales à 300,00 euros (cf. : fixé actuellement à 15,00 euros par le Conseil communautaire en date du 11 septembre 2017).

Envoyé en préfecture le 23/10/2024  
Reçu en préfecture le 23/10/2024  
Publié le 28/10/2024  
ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_113-DE


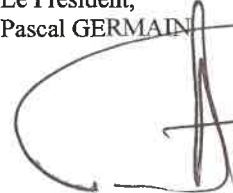
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCEPTE la modification de la régie de recettes du budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés » en intégrant le règlement de factures occasionnelles de la redevance incitative inférieures ou égales à 300,00 euros.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-114**

**Objet : Prêt in fine - budget annexe 2024 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »**

Monsieur Bernard RAGAGE explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un prêt in fine en attendant le paiement des ventes actées. A ce titre, il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires jusqu'au 11 octobre 2024 inclus pour un prêt de 700 000,00 euros sur une durée maximum de 24 mois. Après avoir présenté les offres reçues, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Approuver le recours à un prêt in fine de 700 000,00 euros sur une durée de 2 ans maximum, Et, le cas échéant,
- Retenir l'établissement bancaire qui présentera la meilleure offre commerciale conformément à la proposition de la Commission d'appel d'offres,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 089-200039758-20241021-DCC2024\_114-DE

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le recours à un prêt in fine de 700 000,00 euros sur une durée de 2 ans maximum,
- **RETIENT** la Caisse régionale du Crédit Agricole Champagne Bourgogne sise 21000 Dijon présentant la meilleure offre commerciale exposée comme suit :
  - **Durée : 2 ans,**
  - **Taux fixe : 2,93%,**
  - **Périodicité des intérêts : trimestrielle,**
  - **Frais de dossier : 700,00 euros,**
  - **Déblocage des fonds : 10% dans le mois qui suit l'édition du contrat de prêt et déblocage en totalité ou par fractions au plus tard en mars 2026,**
  - **Pas de pénalité si le prêt n'est pas débloqué en totalité, ni d'indemnité en cas de remboursement anticipé,**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





Département de l'Yonne  
 Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents :** Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (arrivée à l'OJ n°2), Jamilah HABSAOUI (arrivée à l'OJ n°4), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°3), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°3), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIERE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (arrivée à l'OJ n°3) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote :** Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote :** Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés :** Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote :** Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote :** Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance :** Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-115**

**Objet : Décision modificative n°2024-4 du budget principal 2024**

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver la décision modificative n°2024-4 du budget principal 2024 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
2318 – Autres immobilisations en cours	-41 800,00		
458122 – Dépenses Domecy-sur-Cure	3 500,00	458222 – Recettes Domecy-sur-Cure	3 500,00
458127 – Dépenses Island	3 500,00	458227 – Recettes Island	3 500,00

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241021-DCC2024\_115-BF

458144 – Dépenses Vézelay	500,00	4582447 – Recettes Vézelay	500,00
		021 –Virement de la section de fonctionnement	-41 800,00
<b>Total</b>	<b>-34 300,00</b>	<b>Total</b>	<b>-34 300,00</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>3 667 709,12</b>		<b>3 667 709,12</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	26 000,00		
66112 – Intérêts courus non échus	6 800,00		
6615 – Intérêts ligne de trésorerie	9 000,00		
023 –Virement à la section de fonctionnement	-41 800,00		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>9 574 354,56</b>		<b>9 574 354,56</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°2024-4 du budget principal 2024 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
2318 – Autres immobilisations en cours	-41 800,00		
458122 – Dépenses Domercy-sur-Cure	3 500,00	458222 – Recettes Domercy-sur-Cure	3 500,00
458127 – Dépenses Island	3 500,00	458227 – Recettes Island	3 500,00
458144 – Dépenses Vézelay	500,00	4582447 – Recettes Vézelay	500,00
		021 –Virement de la section de fonctionnement	-41 800,00
<b>Total</b>	<b>-34 300,00</b>	<b>Total</b>	<b>-34 300,00</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>3 667 709,12</b>		<b>3 667 709,12</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	26 000,00		
66112 – Intérêts courus non échus	6 800,00		
6615 – Intérêts ligne de trésorerie	9 000,00		
023 –Virement à la section de fonctionnement	-41 800,00		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>Budget après décision modificative</b>	<b>9 574 354,56</b>		<b>9 574 354,56</b>

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





89025

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN

DM n°4 2024

Code INSEE

Budget général

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

## DECISION MODIFICATIVE N° 2024/4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	41 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111-323 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112-323 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0.00 €	6 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6615-020 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	41 800.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2318-020 : Autres immobilisations corporelles (en cours)	41 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458122-845 : COMMUNE DOME CY SUR CURE	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458122 : COMMUNE DOME CY SUR CURE</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458127-845 : COMMUNE ISLAND	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458127 : COMMUNE ISLAND</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458144-845 : COMMUNE VEZELAY	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458144 : COMMUNE VEZELAY</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-458222-845 : COMMUNE DOME CY SUR CURE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €
<b>TOTAL R 458222 : COMMUNE DOME CY SUR CURE</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>
R-458227-845 : COMMUNE ISLAND	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 500.00 €
<b>TOTAL R 458227 : COMMUNE ISLAND</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 500.00 €</b>
R-458244-845 : COMMUNE VEZELAY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
<b>TOTAL R 458244 : COMMUNE VEZELAY</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>7 500.00 €</b>	<b>41 800.00 €</b>	<b>7 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-34 300.00 €</b>		<b>-34 300.00 €</b>



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-116**

**Objet** : Rapport social unique 2023

Après l'avoir présenté en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Comité Social Territorial et du Bureau communautaire, de prendre acte du Rapport social unique 2023.

**Le Conseil communautaire prend acte du rapport social unique 2023 tel qu'il est présenté (cf. : rapport ci-annexé).**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN







# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

## CC AVALLON, VEZELAY, MORVAN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Yonne.

### Effectifs

➔ 93 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 43 fonctionnaires
- > 41 contractuels permanents
- > 9 contractuels non permanents



➔ 17 % des contractuels permanents en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

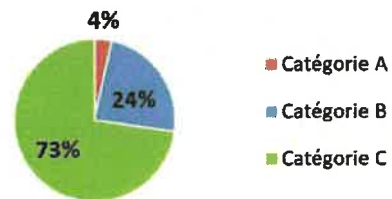
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

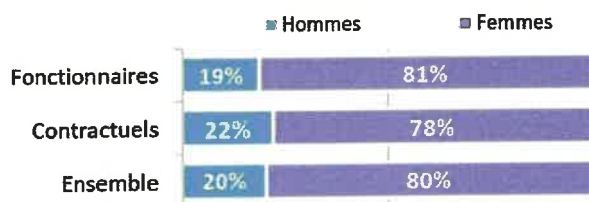
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	7%	15%
Technique	21%	27%	24%
Culturelle			
Sportive	7%	10%	8%
Médico-sociale	28%	15%	21%
Police			
Incendie			
Animation	21%	41%	31%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

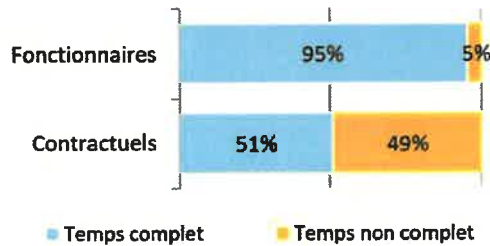


➔ Les principaux cadres d'emplois

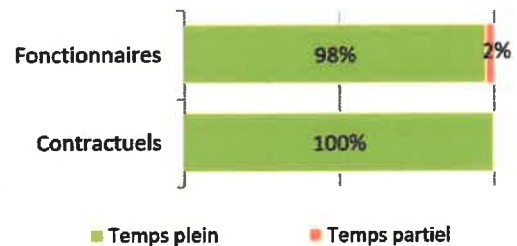
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	29%
Adjoints techniques	19%
Agents sociaux	13%
Adjoints administratifs	11%
Educateurs des APS	8%

## — Temps de travail des agents permanents

### ✦ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ✦ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ✦ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	11%	45%
Administrative	10%	0%

### ✦ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

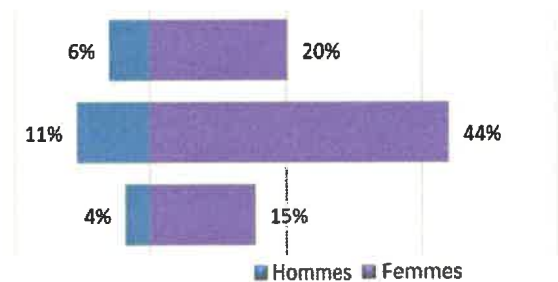
0% des hommes à temps partiel  
 2% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ✦ En moyenne, les agents de la collectivité ont 41 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	43,55	de 50 ans et +
Contractuels permanents	38,84	
Ensemble des permanents	41,25	
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	29,72	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré

### ✦ 74,30 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 40,19 fonctionnaires
- > 26,79 contractuels permanents
- > 7,32 contractuels non permanents

135 226 heures travaillées rémunérées en 2023

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	3,57 ETPR
Catégorie B	15,70 ETPR
Catégorie C	47,71 ETPR

## — Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 6 agents en disponibilité
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)



## Mouvements

### En 2023, 23 arrivées d'agents permanents et 14 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 :	Effectif physique au 31/12/2023
77 agents	84 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-6,5%
Contractuels	↗	41,4%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>12,0%</b>

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	29%
Mise en disponibilité	21%
Démission	21%
Départ à la retraite	14%
Mutation	7%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	61%
Remplacements (contractuels)	31%
Voie de mutation	8%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- 26 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

## Sanctions disciplinaires

### Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 25,06 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>12 942 445 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>3 243 804 €</b>	➔	<b>Soit 25,06 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>1 809 902 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>217 637 €</b>
Primes et indemnités versées :	227 643 €		
IFSE :	211 956 €		
CIA :	11 275 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 623 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	7 038 €		
Supplément familial de traitement :	7 415 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative			s	33 653 €	27 275 €	s
Technique			35 614 €	s	25 146 €	23 361 €
Culturelle						
Sportive			s	26 376 €		
Médico-sociale	34 259 €	s	s	s	22 986 €	23 642 €
Police						
Incendie						
Animation			s	s	24 994 €	22 421 €
Toutes filières	34 259 €	s	39 076 €	23 744 €	25 276 €	22 936 €

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,58 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,47%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>9,36%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>12,58%</b>

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 101,25 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emplois permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	4 678 €						s					
Catégorie B	8 517 €	98 €	1%	5 805 €	671 €	10%	4 227 €	426 €	9%	s	s	
Catégorie C	3 172 €	119 €	4%	2 029 €			959 €	48 €	5%	1 187 €	240 €	17%

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

➤ En moyenne, 14,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 6 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,08%	1,66%	2,90%	3,62%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	4,08%	1,66%	2,90%	3,62%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,08%	2,02%	3,08%	3,62%

Cf. n° 7 Pratiques méthodologiques pour les groupes d'absences. Taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➤ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➤ 88,2 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➤ 3 accidents du travail déclarés au total en 2023

> 3 accidents du travail pour 93 agents en position d'activité au 31 décembre 2023

> En moyenne, 26 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

➤ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

➤ **FORMATION**  
35 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

➤ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

➤ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

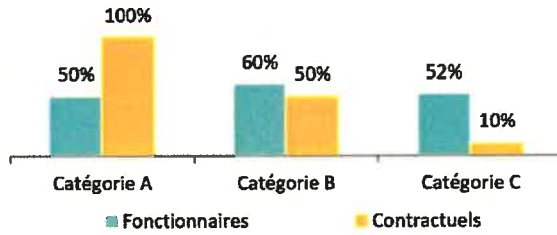
Dernière mise à jour : 2021

## Formation

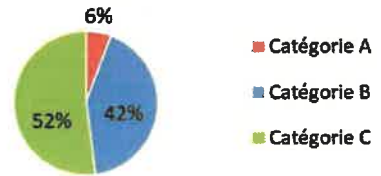
En 2023, 38,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

104 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

42 621 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	42 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	57 %

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	12 051 €
Montant moyen par bénéficiaire	402 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

Jours de grève

15 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

2 réunions en 2023 dans la collectivité

## — Précisions méthodologiques

### ✦ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### ✦ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

**Note de lecture :**

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)  
 Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

✦ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2023**  
 DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2024

Version 1



*Département de l'Yonne*  
*Canton d'Avallon*  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-117**

**Objet** : Suppressions de postes

Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Comité Social Territorial et du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver les suppressions de postes conformément au tableau ci-dessous :

Postes	Grades	Services	Fin d'emplois 2024	Temps de travail	Motifs
Agent d'accueil	Adjoint administratif territorial	Piscine	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Agent d'accueil	Adjoint territorial d'animation	Piscine	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Agent de service	Adjoint technique territorial	Piscine	30-juin	35/35e	Avancement de grade

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_117-DE

Assistante petite enfance	Adjoint territorial d'animation	Caribou	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Directrice crèche	Agent social	Caribou	07-nov	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Adjoint territorial d'animation	Galipette	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Galipette	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Educateur de jeunes enfants	Galipette	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Adjoint territorial d'animation	Capucine	15-juil	35/35e	Avancement de grade
Instructeur urbanisme	Technicien territorial	Urbanisme	03-mai	20/35e	Fin de contrat
Instructeur urbanisme	Rédacteur territorial	Urbanisme	03-mai	35/35e	Fin de contrat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** les suppressions de postes conformément au tableau ci-dessous :

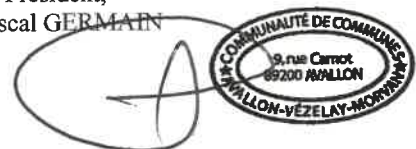
Postes	Grades	Services	Fin d'emplois 2024	Temps de travail	Motifs
Agent d'accueil	Adjoint administratif territorial	Piscine	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Agent d'accueil	Adjoint territorial d'animation	Piscine	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Agent de service	Adjoint technique territorial	Piscine	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Adjoint territorial d'animation	Caribou	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Directrice crèche	Agent social	Caribou	07-nov	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Adjoint territorial d'animation	Galipette	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Galipette	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Educateur de jeunes enfants	Galipette	30-juin	35/35e	Avancement de grade
Assistante petite enfance	Adjoint territorial d'animation	Capucine	15-juil	35/35e	Avancement de grade
Instructeur urbanisme	Technicien territorial	Urbanisme	03-mai	20/35e	Fin de contrat
Instructeur urbanisme	Rédacteur territorial	Urbanisme	03-mai	35/35e	Fin de contrat

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN





*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-118**

**Objet** : Convention d'adhésion à la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité

Le Président expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Pour les collectivités qui ne compte pas un tel agent dans leur effectif, il explique que le Centre de Gestion de l'Yonne propose ce service par la signature d'une convention à titre gracieux pour 2,5 jours d'inspection sur une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et reconductible tacitement par période de 3 ans.

Après les explications complémentaires apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Comité Social Territorial et du Bureau communautaire, de délibérer pour :

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_118-DE

- Solliciter la mission d'inspection proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne,  
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Yonne conclue à titre gracieux pour 2,5 jours d'inspection sur une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et reconductible tacitement par période de 3 ans,  
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à inscrire des crédits nécessaires au budget pour toute intervention supplémentaire par ½ journée facturée au taux forfaitaire de 100,00 euros.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**


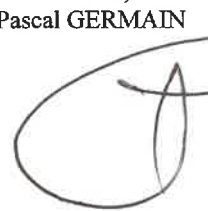
- **SOLLICITE** la mission d'inspection proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Yonne conclue à titre gracieux pour 2,5 jours d'inspection sur une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et reconductible tacitement par période de 3 ans,
- **AUTORISE** le Président à inscrire des crédits nécessaires au budget pour toute intervention supplémentaire par ½ journée facturée au taux forfaitaire de 100,00 euros.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 21 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**44 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Christian GUYOT (*arrivée à l'OJ n°2*), Jamilah HABSAOUI (*arrivée à l'OJ n°4*), Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°3*), Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°3*), Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS (*arrivée à l'OJ n°3*) et Emmanuel ZEHNDER.

**18 Conseillers titulaires excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Alain COMMARET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Alain GUITTET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Alain MARILLER a donné pouvoir à Didier IDES, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Martial RENAULT a donné pouvoir à Angélo ARÉNA, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Joël TISSIER a donné pouvoir à Jean-Claude MAUPOIX et Alain VITEAU a donné pouvoir à Michel BRICAGE.

**5 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Geneviève DANGLARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Franck MOINARD et Nicolas ROBERT.

**4 Conseillers titulaires absents non excusés** : Charles BARON, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD et Catherine PRÉVOST.

**14 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Angélo ARÉNA, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD et Emmanuel ZEHNDER.

**4 Conseillers suppléants présents avant un pouvoir de vote** : Michel BRICAGE, Jean-Claude MAUPOIX, Dominique MILLIARD et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	Mardi 15 octobre 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	44
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2024-119**

**Objet : Convention de participation prévoyance 2025-2030**

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération en date du 21 mai 2024 et avec un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024, a donné mandat au Centre de Gestion de l'Yonne pour l'organisation de la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance » des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il explique que cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- L'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle,

- Un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés,
  - Le bénéfice de taux négociés de cotisations.
- Ainsi, le Président indique que le Centre de Gestion de l'Yonne a :
- Engagé un processus de négociation avec les organisations syndicales qui a abouti à un accord collectif local en date du 9 janvier 2024,
  - Lancé une consultation pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, adossés à celles-ci.

Il précise :

- Le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires,
  - La nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 7,00 euros par mois et par agent pour le risque « prévoyance » (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Vu le Code général de la fonction publique et, notamment, les articles L. 827-1 à L. 827-12,
  - Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
  - Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
  - Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,
  - Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
  - Vu les accords collectifs locaux du 9 janvier 2024 relatifs aux régimes de prévoyance et santé, à adhésion facultative,
  - Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 avril 2024 concernant le conventionnement avec le Centre de Gestion de l'Yonne pour la protection sociale complémentaire,
  - Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2024 donnant mandat au mandat au Centre de Gestion de l'Yonne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance »,
  - Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 octobre 2024 concernant le montant de participation pour la prévoyance,

Le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Décider d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Collecteam – Allianz Vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- Décider que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de 6 mois, étant précisé que cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (*constatée sur une durée globale d'un an*) ou dès l'arrivée de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois,
- Décider de participer financièrement à la cotisation des agents conformément au tableau ci-dessous :

Nature du risque	Participation	Date d'effet
<input checked="" type="checkbox"/> Prévoyance	15,00 euros par agent et par mois à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025  Modulation : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	A compter du : 1 <sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 28/10/2024

ID : 089-200039758-20241023-DCC2024\_119-DE

- S'engager à verser au Centre de Gestion de l'Yonne des frais d'adhésion fixés à 50,00 euros par convention (*réf. : collectivités affiliées de 50 agents et plus*), étant précisé que ces frais seront à acquitter en un seul versement lors de l'adhésion,
- L'autoriser à signer la convention et tous actes inhérents à la présente décision.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

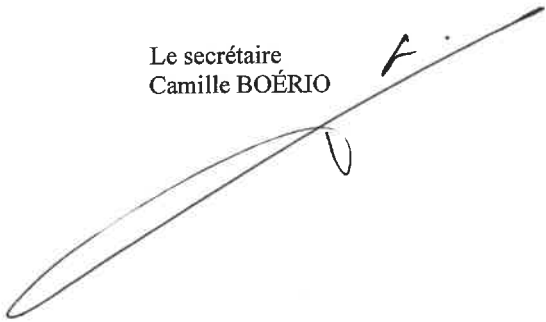
- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Collecteam – Allianz Vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- **DÉCIDE** que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de 6 mois, étant précisé que cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (*constatée sur une durée globale d'un an*) ou dès l'arrivée de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois,
- **DÉCIDE** de participer financièrement à la cotisation des agents conformément au tableau ci-dessous :

Nature du risque	Participation	Date d'effet
<input checked="" type="checkbox"/> Prévoyance	15,00 euros par agent et par mois à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 Modulation : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	A compter du : 1 <sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans

- **S'ENGAGE** à verser au Centre de Gestion de l'Yonne des frais d'adhésion fixés à 50,00 euros par convention (*réf. : collectivités affiliées de 50 agents et plus*), étant précisé que ces frais seront à acquitter en un seul versement lors de l'adhésion,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tous actes inhérents à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN

